

Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire  
du 1<sup>er</sup> octobre 2007

Le Conseil de Communauté légalement convoqué le 21 septembre 2007 s'est réuni le 1<sup>er</sup> octobre 2007 à 18 H dans la Salle des fêtes de LA CELLE, présidé par Jean-Louis Gaby.

<b>BIZENEUILLE</b>	Bernard PANNINI Etienne LAZARO
<b>LA CELLE</b>	Gabriel BRIDONNEAU Martial GIRAUD
<b>CHAMBLET</b>	Jean-Paul MICHARD, excusé remplacé par Jean-Pierre MICHARD Alain CHANIER
<b>COLOMBIER</b>	Gilles BOULICOT Jean-Pierre CHANIER
<b>COMMENTRY</b>	Jean-Louis GABY Annie LAVILLE Luc BRZUSTOWSKI Jeanne DURAND Claude RIBOULET
<b>DENEUILLE LES MINES</b>	Gérard PAQUET, excusé remplacé par Didier QUICHON Paul LABOISSE
<b>DURDAT LAREQUILLE</b>	Jean-Pierre BOUGEROLLE, excusé Marie ó Ch FROELHY Michel RIVIERE
<b>HYDS</b>	Michel CHAMPOMIER Guy AMARY
<b>MALICORNE</b>	André SAVY Jacky RIVIERE
<b>NERIS LES BAINS</b>	Jean Claude DE PIN Marie ó Alice BARRAUX Gilles MARTIN Guy THEVENET
<b>SAINT ANGEL</b>	Michel GIVERNAUD Jean Marie VEYSSET
<b>VERNEIX</b>	Guy PASSAT Raymond LIMOGES

Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 9 juillet 2007.  
Gabriel Bridonneau est nommé secrétaire de séance.



**ORDRE DU JOUR ET FONCTIONNEMENT DES EQUIPEMENTS  
- CONSTRUCTION D'UNE MEDIATHEQUE DE  
D'UNE PROPRIETE NON BATIE A LA COMMUNE DE**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur l'acquisition, dans le cadre de la construction de la Médiathèque de proximité de Chamblet, à l'euro symbolique, d'une parcelle non bâtie à extraire de la propriété cadastrée section AA numéro 76 d'une superficie d'environ 187 m<sup>2</sup>, et décide d'autoriser le Président à signer l'acte à intervenir.

**4. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA ZONE  
D'ACTIVITE DE LA CROIX DE FRAGNE ó 2EME TRANCHE:**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver les travaux de poursuite de l'aménagement de la zone d'activité de la Croix de Fragne, d'autoriser Monsieur Le Président à engager les dépenses concernant ces travaux pour un montant total estimé à 170 000 € HT, d'approuver le plan de financement et d'autoriser Monsieur Le Président à solliciter les aides afférentes auprès de l'Europe, l'Etat, la Région Auvergne et le Conseil Général de l'Allier.

**5. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ó ZAC DE LA BRANDE - ECHANGE DE  
PARCELLES DE TERRAINS AVEC LA SOCIETE ADISSEO :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de donner un avis favorable à l'échange de parcelles sans soulte avec la Société ADISSEO pour les besoins de viabilisation de terrains situés sur la ZAC de la Brande et compte tenu du futur contournement de la Ville de Commentry, et décide d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte à intervenir.

**6. ACTION SOCIALE - SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE ó  
AUGMENTATION DU PRIX DU REPAS :**

Le Conseil Communautaire décide à la majorité (Contre : 1) de fixer le prix du repas du service de portage de repas à domicile à 6,60 € TTC à compter du 1er novembre 2007.

**QUESTIONS DIVERSES :**

Michel Givernaud fait un point sur l'étude sur la sauvegarde et la valorisation du patrimoine rural.

Monsieur le Président sollicite un accord de principe sur le recrutement d'une personne en contrat d'avenir au sein de la structure multi-accueil « 3 Pommes » à la place d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi initialement prévu. La durée du contrat passerait ainsi de 6 à 24 mois.

Monsieur le Président annonce l'ouverture de l'aire d'accueil des gens du voyage le jour même depuis 9h00.



Your complimentary  
use period has ended.  
Thank you for using  
PDF Complete.

[Click Here to upgrade to  
Unlimited Pages and Expanded Features](#)

qui annoncerait que certaines communes de la Communauté  
indre la Communauté d'Agglomération Montluçonnaise.  
Monsieur le Président rappelle qu'il est pour la défense des  
précise que Nérès-les-Bains est très souvent sollicité par la  
Communauté d'Agglomération Montluçonnaise.

Alain Chanier demande des précisions sur la ZAC de Magnier et émet des inquiétudes quant à  
l'activité des futures entreprises. Monsieur le Président répond que les modifications des documents  
d'urbanisme sont en cours et qu'une information officielle devrait avoir lieu dans le mois d'octobre.  
Claude Riboulet précise de nouveau que la ZAC de Magnier ne sera en aucun cas le lieu  
d'implantation d'incinérateur, de décharge, de lieu d'enfouissement de déchets toxiques ou de tout  
autre projet du même type, le but c'est de créer de l'emploi, pas de la nuisance.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 00.